

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°03-2024-017

PUBLIÉ LE 1 FÉVRIER 2024

# Sommaire

## **03\_DDFIP\_Direction Départementale des Finances Publiques de l'Allier / Stratégie / Contrôle de Gestion / Qualité de Service**

03-2024-02-01-00001 - Décision n° 223 /2024 de délégations spéciales de signature pour le Pôle Réseau (3 pages)

Page 3

03\_DDFIP\_Direction Départementale des  
Finances Publiques de l'Allier

03-2024-02-01-00001

Décision n° 223 /2024 de délégations spéciales  
de signature pour le Pôle Réseau



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
des Finances publiques**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ALLIER  
9 AVENUE VICTOR HUGO – BP 81609  
03016 MOULINS CEDEX

**Décision n° 223 /2024  
de délégations spéciales de signature pour le Pôle Réseau**

L'Administrateur de l'État,  
Directeur départemental des Finances publiques de l'Allier,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 11 février 2021 portant nomination de M. Sylvain EME, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur départemental des Finances publiques de l'Allier ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale des Finances publiques de l'Allier ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 19 février 2021 fixant au 8 mars 2021 la date d'installation de M. Sylvain EME dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de l'Allier ;

**Décide :**

**Article 1er** - Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

**1. Pour la Division des collectivités locales, Partenariats, Animation des CDL**

**M. Mickaël MAGNIER**, inspecteur principal des Finances Publiques, responsable de la division

*Gestion du secteur local, qualité comptable, expertise et soutien juridique, modernisation, dématérialisation et monétique*

**Mme Christine FONDE**, inspectrice des Finances Publiques

**M. Elie MARTINET**, inspecteur des Finances Publiques

*Fiscalité directe locale, avance aux collectivités locales, contrôle budgétaire*

**Mme Marie-France MARGOLLE**, inspectrice des Finances Publiques

**M. Elie MARTINET**, inspecteur des Finances Publiques

**Mme Delphine ROUILLARD**, inspectrice des Finances Publiques

*Chargée de mission Secteur Public Local*

**Mme Emeline CRUZ**, inspectrice des Finances Publiques

*Conseillers aux décideurs locaux (CDL)*

**M. Patrick COUTIERE**, inspecteur divisionnaire des Finances Publiques de classe normale

**Mme Isabelle DARBY**, inspectrice divisionnaire des Finances Publiques de classe normale

**Mme Carole DELAGE**, inspectrice divisionnaire des Finances Publiques de classe normale

**Mme Magali MEUNIER**, attachée principale d'Etat

**Mme Marie-Paule MINARD**, contractuelle

**M. Guy ORARD**, inspecteur divisionnaire des Finances Publiques de classe normale

**Mme Karine STROBEL**, inspectrice divisionnaire des Finances Publiques de classe normale

**M. Dominique RICHOILLEY**, inspecteur des Finances Publiques  
**Mme Mélanie TOURNEMOULY**, inspectrice des Finances publiques

## **2. Pour la Division des affaires foncières**

**M. Christian CHAPELAT**, inspecteur principal des Finances Publiques, responsable de la division

*Pilotage et animation des missions foncières*

**Mme Valérie CHANUDET**, inspectrice des Finances Publiques

## **3. Pour la Division assiette des professionnels, des particuliers, Commission de surendettement**

**M. Jean-Luc BOYER**, inspecteur divisionnaire des Finances Publiques hors classe, responsable de la division

*Assiette des particuliers et des professionnels*

**M. Didier DE SEVERAC**, inspecteur des Finances Publiques

**Mme Evelyn LOPEZ**, inspectrice des Finances Publiques

## **4. Pour la Division Recouvrement**

**Mme Valérie BOISSARD**, inspectrice divisionnaire des Finances Publiques hors classe, responsable de la division

*Recouvrement des créances de toute nature, Animation, contentieux, expertise*

**M. David LAMUGNIERE**, inspecteur des Finances Publiques

**Mme Laurence TOUMASSON**, inspectrice des Finances Publiques

En leur absence, délégation est donnée à :

**Mme Valérie GUILLOT**, contrôlease des Finances Publiques

**Mme Françoise COLLAS**, agente administrative principale des Finances Publiques

*Huissiers*

**M. Patrick MATHIEU**, inspecteur des Finances Publiques

*Service d'Appui Réseau Recouvrement*

**M. Benoît CANONGE**, inspecteur des Finances Publiques

## **5. Pour la Division des affaires juridiques et du contrôle fiscal**

**Mme Geneviève GARNIER**, inspectrice principale des Finances Publiques, responsable de la division

*Affaires juridiques, contentieux*

**Mme Valérie CUBEIRA**, inspectrice des Finances Publiques

**Mme Karine IZANS-MASSON**, inspectrice des Finances Publiques

**M. Alain TREFIER**, inspecteur des Finances Publiques

*Contrôle fiscal*

**Mme Jasmine LEFEBVRE-SANSON**, inspectrice des Finances Publiques

## **6. Pour le Service Comptabilité, Centralisation PNC, CDC-DFT**

**Mme Christelle DEYRIES**, inspectrice principale des Finances Publiques

**Mme Christelle BLATEYRON**, contrôlease principale des Finances Publiques

En leur absence, délégation est donnée à **Mme Isabelle DUJON**, contrôlease principale des Finances Publiques, pour les opérations liées à la comptabilité et à **Mme Nathalie RAYE**, contrôlease des Finances Publiques et **Mme Sylvaine CHASSAGNETTE**, contrôlease des Finances Publiques, pour les opérations liées au dépôt de fonds.

**Article 2** : La présente décision annule la décision n°3195/2023 du 20 décembre 2023 et prend effet à compter du 1<sup>er</sup> février 2024. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Moulins, le 1<sup>er</sup> février 2024

L'Administrateur de l'État,  
Directeur Départemental des Finances Publiques,  
Signé

Sylvain EME